Nations Unies A/HRC/24/22/Corr.2

Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme
Vingt-quatrième session
Points 2 et 3 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Résumé des informations recueillies auprès des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes intéressées sur les meilleures pratiques suivies pour appliquer les valeurs traditionnelles tout en s'attachant à promouvoir et protéger les droits de l'homme et respecter la dignité humaine

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Rectificatif

Paragraphe 2, vingt-deuxième ligne, et paragraphe 60, première ligne

Au lieu de Human Rights Watch *lire* Rights Watch

GE.13-16427 (F) 230813 270813

Merci de recycler